

Conseil communautaire

13 croix Grand-Père à Saint-Erme
Jeudi 31 mars 2022 à 18h00

Compte rendu

Etaients présents :

ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BOULANGER Pierre-André, BRUNET David, CAHEREC Laurent, CALMUS Philippe, CAUJOLLE Sandrine, CHAUPIN Ludovic, CLAUDET Christian, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, FERON Didier, GILET Rémy, LACHAMBRE Didier, LEMEME Aurélien, LICETTE Gérard, LORAIN Alain, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PINCHON Didier, RAVAUX Martine, REDMER Régine, RENARD Hubert, VERHOESTRAETE Olivier, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit, SERIN Denis, BOYER Béatrice, LEFEVRE Liliane, VANNOBEL Christian

Mandat de procuration (9):

BERNARD Evelyne par RAVAUX Martine, DUCATILLON Jean-Louis par LORAIN Alain, FERRET Nathalie par CALMUS Philippe, GOOSSENS Françoise par BOULANGER Pierre-André, HANON Christophe par DUCAT Philippe, RASERO Philippe par GILET Rémy, TIMMERMAN Philippe par BARTELS Patrick, MATHIS Marie-Anne par VANNOBEL Christian, REDMER Frédéric par LEFEVRE Liliane

Absents :

ALLART Laurent, BOLLINNE Hervé, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, CHARPENTIER Aline, HALLIER Marie Christine, LECUYER Damien, LEGRAND Colette, LEVASSEUR Stéphanie, LIEBENS Frédéric, MALINOWSKI Alain, MITOUART Caroline, MOMEUX Pierre, PHILIPPOT Claude, PRESTAIL Alexandre, RASSIN Patrick, RINCHEVAL Johan, VAN DEN AVENNE Urbain, ZIOMECK Mickaël, GANDON Bernard, CAVEL Olivier, DEGREMONT Nathalie, MAINRECK Estelle, THIRAUULT Damien

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Intervention de Lucie GERVOIS - Directrice Initiatives Aisne

Initiatives Aisne a octroyé 80 000 € de prêts aux entreprises en 2021 sur la Champagne Picarde, grâce à un abondement de la communauté de communes de 0,25 €/habitant (5 230 €)

En 2021, une intervention spécifique a été mise en place dans le cadre des fonds de relance post COVID.

Initiatives Aisne intervient exclusivement pour des prêts aux entreprises à taux 0 et avec différé. L'enveloppe constituée par les communautés de communes se renouvelle donc, déduction faite des frais de structure à prendre en charge. En moyenne, seulement 2 à 3% de pertes seulement (non remboursement des prêts par les entreprises)

Christian VANNOBEL demande si *Initiatives Aisne* est un guichet unique pour les entrepreneurs ?

Lucie GERVOIS explique que la structure est labellisée « *starter* » par la Région. Le réseau d'experts (70 bénévoles de l'association) travaille en partenariat avec les chambres consulaires, la BGE...

Ce n'est pas vraiment un guichet unique mais un véritable suivi sur toute la durée du prêt est assuré par *Initiatives Aisne*.

Béatrice COULBEAUT souhaite connaître la typologie d'entreprises accompagnées.

Lucie GERVOIS précise qu'il s'agit plutôt de TPE sur le volet création et reprise (2 à 3 emplois) même si ces dernières années ils sont intervenus sur des plus grosses entreprises artisanales.

L'accompagnement n'est pas uniquement lié à la création d'entreprise mais porte aussi sur le suivi des périodes plus difficiles.

Paolo DA ENCARNACAO demande si *Initiatives Aisne* intervient en l'absence d'apport personnel de l'entreprise ?

Lucie précise qu'un dispositif de prêt d'honneur solidaire avec la BPI existe, le prêt *Initiatives Aisne* remplace l'apport personnel et crée l'effet levier avec la banque.

Elle précise également que les micro-entreprises peuvent bénéficier des prêts d'honneur même si elles ont tendance à solliciter moins de prêts bancaires. Plutôt des demandes au moment du changement de statut.

Béatrice COULBEAUT demande si ce soutien ne relève pas des chambres de commerce ou d'artisanat ?

Lucie précise qu'*Initiatives Aisne* est positionné essentiellement sur les aspects financiers et les prêts, tandis que les chambres sont plutôt sur les études de marché, de faisabilité, l'accompagnement juridique et le suivi d'activité.

Présentation de Cindy GERARD

Cindy GERARD, titulaire d'un master 2 en droit des collectivités et originaire du territoire, a été recrutée le 1^{er} janvier 2022 pour occuper les fonctions de secrétaire de mairie et coordonner le service commun tout en prenant en charge une partie des missions liées à l'administration générale de la Champagne Picarde suite au départ en retraite de Patricia JASION (mai 2022).

1. Approbation du compte financier 2021 – Budget général

Le conseil communautaire, à l'unanimité
APPROUVE le compte financier 2021 du budget général

	Total Dépenses	Total Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat de clôture 2021	Restes à réaliser Dépenses	Restes à Recouvrer	Situation finale
Investissement	5 456 313,00	3 183 490,78	-2 272 822,22	308 614,65		-1 964 207,57	2 890 782,62	3 082 027,53	-1 772 962,66
Fonctionnement	7 956 220,65	8 928 772,12	972 551,47	3 792 176,44	919 991,41	3 844 736,50			3 844 736,50
TOTAL	13 412 533,65	12 112 262,90	-1 300 270,75	4 100 791,09	919 991,41	1 880 528,93	2 890 782,62	3 082 027,53	2 071 773,84

2. Approbation du compte financier 2021 – Bâtiments à vocation industrielle, artisanale et commerciale

Le conseil communautaire, à l'unanimité
APPROUVE le compte financier 2021 du budget « bâtiments à vocation industrielle, artisanale et commerciale »,

	Total Dépenses	Total Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat de clôture 2021	Restes à réaliser Dépenses	Restes à Recouvrer	Situation finale
Investissement	639 464,55	265 989,25	-373 475,30	-83 391,36		-456 866,66			-456 866,66
Fonctionnement	294 315,40	275 651,34	-18 664,06	12 318,57	12 318,57	-18 664,06			-18 664,06
TOTAL	933 779,95	541 640,59	-392 139,36	-71 072,79	12 318,57	-475 530,72			-475 530,72

3. Approbation du compte financier 2021 – ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE GUIGNICOURT

Le conseil communautaire, à l'unanimité
APPROUVE le compte financier 2021 du budget « Zone d'Activités Economiques de Guignicourt »,

	Total Dépenses	Total Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat de clôture 2021	Restes à réaliser Dépenses	Restes à Recouvrer	Situation finale
Investissement	90 173,99	180 462,11	90 288,12	-89 133,45		1 154,67			1 154,67
Fonctionnement	194 188,40	192 090,44	-2 097,96	-86 606,01		-88 703,97			-88 703,97
TOTAL	284 362,39	372 552,55	88 190,16	-175 739,46		-87 549,30			-87 549,30

4. Approbation du compte financier 2021 – ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE SISSONNE

Le conseil communautaire, à l'unanimité

APPROUVE le compte financier 2021 du budget « Zone d'Activités Economiques de Sissonne »,

	Total Dépenses	Total Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat de clôture 2021	Restes à réaliser Dépenses	Restes à Recouvrer	Situation finale
Investissement	56 337,39	158 521,41	102 184,02	-53 520,41		48 663,61			48 663,61
Fonctionnement	161 338,39	161 338,39	0,00	0,00		0,00			0,00
TOTAL	217 675,78	319 859,80	102 184,02	-53 520,41		48 663,61			48 663,61

5. Approbation du compte financier 2021 – ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE SAINT ERME

Le conseil communautaire, à l'unanimité

APPROUVE le compte financier 2021 du budget « Zone d'Activités Economiques de Saint Erme »,

	Total Dépenses	Total Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat de clôture 2021	Restes à réaliser Dépenses	Restes à Recouvrer	Situation finale
Investissement	23 416,32	33 181,32	9 765,00	-23 416,32		-13 651,32			-13 651,32
Fonctionnement	33 277,32	33 181,32	-96,00	-94,66		-190,66			-190,66
TOTAL	56 693,64	66 362,64	9 669,00	-23 510,98		-13 841,98			-13 841,98

6. Approbation du compte administratif 2021 – Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le conseil communautaire, à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget « Service Public de l'Assainissement Non Collectif »,

	Total Dépenses	Total Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats de clôture de l'exercice précédent	Résultat de clôture 2021
Fonctionnement	34 441,89	37 300,00	2 858,11	37 585,18	40 443,29
TOTAL	34 441,89	37 300,00	2 858,11	37 585,18	40 443,29

7. Approbation du compte de gestion 2021 – Budget annexe SPANC

Le conseil communautaire, à l'unanimité **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

8. Budget Principal – Affectation du résultat 2021

Le conseil communautaire, à l'unanimité, **AFFECTE** une partie de l'excédent de fonctionnement soit 1 772 962,66 € à la section d'investissement (compte 1068)

9. Vote des taux d'imposition 2022

Le conseil communautaire, à l'unanimité **VOTE** les taux 2022, sans augmentation :

- Taxe foncière (bâti) : 2,06 %
- Taxe foncière (non bâti) : 3,44 %
- Cotisation foncière des entreprises : 20,20 %

10. Vote du taux de TEOM 2022

Le conseil communautaire, à l'unanimité, **vote** le taux de TEOM à 13,70 % pour 2022, sans augmentation

Monsieur DUCAT rappelle qu'il tente toujours de se faire entendre par le SIRTOM et son Président sur la nécessité de faire des tarifs différenciés entre les CC adhérentes au SIRTOM en fonction du niveau de service rendu (collecte déchets verts) ou bien, sur la nécessité d'harmoniser les pratiques de collecte sur l'ensemble du syndicat.

11. Vote du produit GEMAPI 2022

Depuis la mise en place de la loi NOTRe, la compétence GEMAPI appartient obligatoirement aux EPCI en date du 1er janvier 2018.

La Champagne Picarde a décidé d'adhérer aux syndicats de rivières en lieu et place des communes pour la partie de compétence liée à la gestion des milieux aquatiques (GEMA).

Ainsi, la Champagne Picarde est adhérente au syndicat de l'Aisne non navigable et de ses affluents pour 18 communes et au syndicat d'aménagement et de gestion de la serre aval pour 2 communes. La Champagne Picarde a également délibéré le 20 juin 2018 pour adhérer au SIABAVE pour 6 communes.

L'activité de ces syndicats correspond à la mission de gestion des milieux aquatiques (GEMA) au sein de la compétence globale GEMAPI.

Pour 2021, le montant des cotisations à ces syndicats s'élève à 15 005 €.

Par ailleurs, pour le volet protection des inondations (PI), le conseil communautaire a approuvé l'adhésion de la Champagne Picarde à l'entente Oise Aisne.

L'entente Oise Aisne est un syndicat mixte ouvert reconnu EPTB (établissement public territorial de bassin) constitué de 5 conseils départementaux et 25 EPCI à ce jour. Ce syndicat est compétent depuis de nombreuses années sur le volet protection des inondations (PI) et rayonne sur un périmètre large et cohérent pour traiter cette problématique des inondations.

La cotisation pour l'adhésion à l'entente est de 2.88 € par habitant /an

Pour 2021, la cotisation à l'entente Oise Aisne est de 62 820 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, **VOTE** le produit 2022 de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations(GEMAPI) à 77 825 €

Jean Maurice ALLUCHON demande où en est le diagnostic sur La suippe ?

Philippe DUCAT précise que le recensement des digues a été réalisé sur le territoire de la Champagne Picarde.

Des précisions seront demandées à l'entente Oise Aisne sur les mesures qui suivront ce recensement.

M DUCAT souhaite également que, pour 2023, l'ensemble des communes soient prises en compte dans les adhésions aux différents syndicats de rivières.

12. Vote du budget principal 2022

Le conseil communautaire, à l'unanimité, **ADOPTÉ** le budget principal 2022 comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses	:	9 194 376,04 €
Recettes	:	11 030 472,21 €

Section d'Investissement

Dépenses	:	6 773 759,55 €
Recettes	:	6 773 759,55 €

13. Vote du budget annexe 2022 - Bâtiments Économiques

Le conseil communautaire, à l'unanimité, **ADOPTÉ** le budget annexe 2022 - Bâtiments Économiques - comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses	:	74 731,26 €
Recettes	:	74 731,26 €

Section d'Investissement

Dépenses	:	456 866,66 €
Recettes	:	456 866,66 €

14. Vote du budget annexe 2022 - Zone d'Activités Economiques de Sissonne

Le conseil communautaire, à l'unanimité, **ADOPTÉ** le budget annexe 2022 - Zone d'Activités Economiques de Sissonne - comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses	:	233 136,39 €
Recettes	:	233 136,39 €

Section d'Investissement

Dépenses	:	178 340,39 €
Recettes	:	178 340,39 €

15. Vote du budget annexe 2022 - Zone d'Activités Economiques de Saint Erme

Le conseil communautaire, à l'unanimité, **ADOPTÉ** le budget annexe 2022 - Zone d'Activités Economiques de Saint Erme- comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses	:	94 307,98 €
Recettes	:	94 307,98 €

Section d'Investissement

Dépenses	:	90 700,64 €
Recettes	:	90 700,64 €

16. Vote du budget annexe 2022 - Zone d'Activités Economiques de Villeneuve sur Aisne

Le conseil communautaire, à l'unanimité, **ADOpte** le budget annexe 2022 - Zone d'Activités Economiques de Villeneuve sur Aisne - comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses	:	435 360,50 €
Recettes	:	435 360,50 €

Section d'Investissement

Dépenses	:	324 724,53 €
Recettes	:	324 724,53 €

17. Vote du budget annexe 2022 - Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, **ADOpte** le budget annexe 2022 - Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Section de Fonctionnement

Dépenses	:	75 443,29 €
Recettes	:	75 443,29 €

Monsieur NORMAND s'interroge en cas de problème d'assainissement avec un particulier.

Il est rappelé que les contrôles périodiques du SPANC sont stoppés depuis 2018 à la demande des maires. Seuls les contrôles obligatoires et préalables à des ventes sont maintenus ainsi que les contrôles liés aux installations individuelles neuves. En cas de pollution ou de non-conformité, la salubrité publique relève des pouvoirs de police du Maire.

18. Subventions 2022

Le conseil communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à signer les conventions suivantes :

- Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) pour un montant maximum de 35 669,40€
- Aisne Initiative pour un montant de 5 230,75 €
- Fête du livre (convention avec la CC Picardie 3 Châteaux) : 3 000 €
- Adhésion « Réseaux Villes et Villages Numériques » : 9 621,52 €

19. Mise à jour du tableau des effectifs

Depuis la dernière mise à jour du tableau des effectifs en 2021, divers mouvements du personnel ont eu lieu au sein de la Communauté de communes.

Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité en fonction des derniers mouvements et afin de permettre les nominations par avancement de grade des agents.

Le conseil communautaire, à l'unanimité

APPROUVE les modifications apportées au tableau des effectifs de la Communauté de communes de la Champagne picarde à compter du 1er avril 2022 comme suit :

1 / Ouverture des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine
- 1 poste d'éducateur des APS
- 3 postes d'opérateurs des APS

2 / La fermeture des postes suivants :

- 1 poste d'attaché territorial
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 2 postes d'adjoints techniques territoriaux
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- 2 postes d'adjoints territoriaux d'animations

20. ZAE Sissonne - restitution des parcelles à la commune de Sissonne par acte établi en la forme administrative

Suite à la délibération du 26 septembre 2018, le conseil communautaire a adopté le principe du transfert en pleine propriété des terrains à aménager, en cours d'aménagement ou aménagés en acquérant les parcelles YM 100, 104, 116, 128, 135, 137, 144, 146 et 150 pour une surface totale de 46 440m² au sein de la zone d'activité économique de la proche ville à Sissonne.

Les parcelles YM 100 et 104 d'une capacité de 2 155 m² ainsi que la parcelle YM 150 d'une superficie de 2477m² ne sont pas cessibles en terrain d'activité.

En effet, au regard du PLU de Sissonne, la parcelle YM 150 fait l'objet d'un classement en zone UBg (secteur réservé à l'implantation de la gendarmerie). Seuls les projets permettant l'extension de celle-ci peuvent être proposés. Cette parcelle ne peut donc pas être commercialisée et présentée à des investisseurs privés. Elle n'a donc pas vocation à s'inscrire dans le périmètre de la zone d'activité économique.

De même, la commune de Sissonne a fait valoir à la Communauté de communes un projet de sente piétonne pour sécuriser la liaison vers le centre-ville.

Les parcelles YM 100 et YM 104 sont concernés par cette traversée.

Le conseil communautaire, à l'unanimité

RÉTROCÈDE les parcelles YM 100, 104 et 150 pour une superficie de 4 632m² gracieusement à la commune de Sissonne

PRECISE que l'acquisition se fera par acte authentique en la forme administrative.

21. Reprise en régie directe des établissements d'accueil du jeune enfant (annule et remplace la délibération du 22 juin 2021)

L'investissement dans un nouvel établissement à Villeneuve sur Aisne (env. 1M€) a entraîné la remise en question du mode de gestion des structures actuellement confiée par convention, à deux associations (familles rurales et l'ADMR).

Afin d'assurer la sécurité juridique de cette gestion déléguée, le conseil communautaire a décidé en juin 2021 d'engager une procédure de délégation de service public afin de définir le ou les gestionnaires, pour les prochaines années, dans le cadre d'un contrat pour 6 ans.

Compte tenu des délais contraints et des difficultés d'approvisionnement, cette démarche n'a pu aboutir.

La fin de procédure a fait l'objet d'une délibération du conseil réuni le 01.12.2021.

Une nouvelle réflexion s'est alors engagée sur la reprise en régie directe du service visant à proposer une offre cohérente et de qualité. La gestion en régie directe permettrait à la communauté de communes de maîtriser l'ensemble du service petite enfance, de mutualiser les moyens humains et financiers entre les deux structures, de proposer un réel partenariat entre les crèches, le RAM mais aussi les ALSH ou encore les écoles du territoire en leur faisant notamment bénéficier des actions culturelles proposées par les services de la Champagne Picarde.

Cette reprise implique des conséquences sur les effectifs de la collectivité puisque l'ensemble des salariés des associations actuellement gestionnaires se verront proposer un contrat de droit public, à durée indéterminée ou déterminée, en conformité avec la nature des contrats dont ils sont actuellement titulaires.

Ludovic CHAUPIN questionne sur l'impact financier d'une telle décision.

Pierre-André BOULANGER indique que les estimations montrent une baisse globale du prix par place par rapport à une gestion en DSP qui intégrerait forcément une rémunération de l'entreprise privée.

La totalité des EPCI compétents, dans l'Aisne, ont opté pour une gestion en régie qui garantit la capacité à maîtriser les dépenses et à assurer une gestion directe efficace. Les agents en charge du service à la population actuellement seront en capacité d'assurer cette bonne gestion.

Le Président insiste sur le fait que la qualité de service est notre priorité. Les scandales des maisons de retraite pourraient être les mêmes avec la petite enfance. La régie sera un gage de qualité du service.

Les élus demandent si les associations sont d'accord avec ce changement de mode de gestion.

Franck CHARPENTIER précise que le choix de stopper la gestion associative est une exigence pour respecter la sécurité juridique et la transparence financière. L'arrêt de la gestion associative et du financement par simple convention sont tranchés. Le seul choix porte désormais, soit sur une délégation de service à un privé dans le cadre d'une procédure normée (DSP), soit sur une reprise en régie directe du service par la Champagne picarde.

Béatrice COULBEAUT s'interroge sur l'impact sur la gestion du personnel.

Le Président rassure en expliquant que tous les agents de la communauté de communes ont été concertés et qu'il n'y aura pas d'embauche pour superviser la gestion des 2 structures. Les services comptabilité, RH ainsi que Claire Dubos et Laura Havel seront chargés de cette intégration et du suivi des 2 crèches.

Jean-Maurice ALLUCHON se demande quel sera le statut de ces salariés.

Pierre-André BOULANGER répond qu'ils seront intégrés en CDI de la fonction publique ou titularisé sur un grade de catégorie C. La prise en charge financière de ces coûts été déjà assurée indirectement dans le cadre de la convention avec les associations Trotti'nous et l'Envol. Elle sera désormais assurée directement par la Champagne Picarde en intégrant notamment les agents des associations.

Le Président précise que les présidentes actuelles des deux associations ont été informées de la proposition de reprise en régie directe par la Champagne Picarde. La gestion en régie est mieux acceptée qu'un transfert à une société privée de la gestion des structures mises en place par les associations depuis plus de 10 ans.

Le conseil communautaire, à la majorité, (2 contre)

DÉCIDE DE REPRENDRE en régie directe la gestion des deux établissements d'accueil du jeune enfant situés respectivement à Villeneuve sur Aisne et Marchais à compter du 1er janvier 2023.

Cette régie sera reprise au sein du budget principal de la communauté de communes

PRÉCISE que les modalités de reprise du personnel feront l'objet d'une délibération ultérieure spécifique créant les emplois correspondants.

22. ZAE Villeneuve sur Aisne – enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la ZAC de Villeneuve sur Aisne et de l'enquête parcellaire

Par délibération en date du 4 février 2021, la communauté de communes a approuvé la création de la zone d'aménagement concerté ZAC pour l'extension de la zone d'activités économiques de Villeneuve sur Aisne dont le périmètre s'étend sur 94 556m².

La réalisation du projet d'aménagement nécessite l'acquisition du terrain cadastré ZV 00095 cultivé en terre agricole (orge) et appartenant à un propriétaire privé.

Les premières négociations entreprises avec le propriétaire sont restées infructueuses. D'autres tentatives seront engagées afin de privilégier l'acquisition amiable.

Toutefois, dans le cas où les négociations amiables ne pourraient aboutir, la Communauté de communes de la Champagne picarde souhaite solliciter auprès de Monsieur le Préfet une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de ce projet, afin de ne pas compromettre la réalisation de cette opération d'intérêt général.

Cette Déclaration d'Utilité Publique, prononcée par arrêté préfectoral après enquête publique, permettrait à la Communauté de communes de la Champagne picarde en dernier recours et après échec des négociations amiables, de pouvoir recourir à l'expropriation pour cause d'utilité publique. La phase administrative de la procédure d'expropriation suppose que le projet d'aménagement de la ZAC de Villeneuve sur Aisne soit déclaré d'utilité publique et que les parcelles à acquérir soient déclarées cessibles par arrêté préfectoral

Le conseil communautaire, à l'unanimité **APPROUVE** le lancement de la procédure de DUP de la ZAC de Villeneuve sur Aisne et de la procédure de cessibilité des parcelles restant à acquérir

QUESTIONS DIVERSES

Francis MARLIER demande où en est le dossier relatif à l'achat des ordinateurs ?

Le DGS précise que notre dossier "REACT EU" est passé en commission européenne le 22 mars pour une prise en charge à 80% des dépenses HT. Un mail sera adressé très rapidement aux communes concernées qui devront acheter les matériels directement, puis transmettre la facture acquittée à la Champagne Picarde. La communauté percevra l'intégralité de la subvention et reversera la quote-part à chaque commune.

Alain WEHR informe l'ensemble des conseillers qu'une commune souhaite organiser des olympiades inter-villages et demande l'avis des élus sur cet événement.

La séance est close à 20h45

Le président
Alain LORAIN